



---

## SYNDICAT MIXTE DU GRAND SITE DE ROCAMADOUR

### Procès-verbal de la réunion du conseil syndical du 27 avril 2021

L'an deux mille vingt et un, le 27 avril 2021 à 16h00, les membres du Comité Syndical se sont réunis à Cahors sous la présidence de Dominique Lenfant.

Étaient présents : Mme Dominique Lenfant, M. Jean Luc Mejecaze (visio), M. Didier Baudet, M. Serge Rigal, M. Maxime Verdier (visio), Mme Michèle Fournier Bourgeade (visio), Mme Marie Piqué (visio), M. Christophe Proença (visio), Mme Geneviève Lasfargues et M. Philippe Lasvaux (visio).

Sans pouvoir délibératif : M. Jacques, services du Département mis à disposition, M. Desforges, services de la Région

Étaient excusés : M. Raphael Daubet, M Vincent Labarthe, M. Jean Baptiste Jallet, M. Alain Affraix et Mme Malignon, directrice

Est élu secrétaire de séance : Maxime Verdier

Nombre de délégués titulaires : 9  
suppléants : 1

En exercice : 12  
Présents : 4 + 6 en visio  
Votants : 10

Date de la convocation : 19 avril 2021

Date d'affichage : 19 avril 2021

### Point n°1 : Dispositions administratives

---

#### 1-1 Validation du procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> mars 2021

Le conseil syndical, à l'unanimité des membres présents, adopte le procès-verbal de la séance de conseil syndical du 1<sup>er</sup> mars 2021.

#### 1-2 Rapport sur l'exercice des délégations à la présidente

Dans le cadre de ses compétences, madame la présidente :

- a signé l'avenant au marché de travaux relatif à la sauvegarde des murs de soutènement de la corniche notifié le 30 Janvier 2021, dont le titulaire est CROBAM. Le marché était d'un montant initial de 31 315€ HT. Le montant de l'avenant est de 6 395 € HT soit 7674 € TTC. Le nouveau montant du marché est donc de 37 530 € HT, soit 45 036 € TTC,
  - a signé l'avenant n°1 au marché de travaux relatif à l'aménagement du parking de la vallée notifié le 05 Janvier 2021, dont le titulaire est MARCOULY. Le marché était d'un montant initial de 80 145.42€ HT. Le montant de l'avenant est de 11 923.09€ HT soit 14 307.71 € TTC. Le nouveau montant du marché est donc de 92 068.50 € HT, soit 110 482.20 € TTC,
  - a confié, dans le cadre de l'opération voie nouvelle d'accès au château, le terrassement préalable à la plantation des haies (séquences 1 et 2) à l'entreprise MARCOULY pour un montant de 7 315€ HT, soit 8 778€ TTC,
  - a confié, dans le cadre de l'opération voie nouvelle d'accès au château, les travaux de plantation des haies des séquences 1 et 2 à l'entreprise MARION pour un montant de 11833€ HT, soit 14 199.60€ TTC.
- Le conseil syndical, à l'unanimité des membres présents, prend acte de l'exercice des délégations de la Présidente.

### **1-3 Postes de responsable d'exploitation des parkings et d'agent d'exploitation des parkings**

Le contrat de l'agent d'exploitation (CDD de 1 an) arrive à terme début juin prochain. Il y a lieu de statuer sur le renouvellement. Le contrat de responsable d'exploitation arrive à terme le 11 juin, le nouveau responsable a commencé le 29 Mars son contrat spécifique à la période de tuilage avec l'actuel responsable.

Pour la saison 2021, tout comme l'an dernier, l'équipe est chapotée par un responsable d'exploitation, secondé par un agent d'exploitation. De par la période de paiement arrêtée (de pâques à Toussaint) et la technicité du système d'exploitation des parkings, ces agents sont recrutés à temps complet.

Conformément à l'article 3.3.1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil syndical de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant la poursuite de l'exploitation en régie des parkings d'entrée de site payants pour 2021, **le conseil syndical, à l'unanimité des membres présents, décide :**

- De créer **pour le poste d'agent d'exploitation des parkings :**

- à compter du 3 juin 2021 un emploi CCD d'un an, non permanent pour un accroissement temporaire d'activité à temps complet de 35h hebdomadaires annualisées dans les conditions prévues à l'article 3 alinéa 1 de la loi n°84-53,
- un emploi non permanent d'adjoint technique principal deuxième classe,
- que la rémunération soit fixée sur la base de la grille indiciaire relevant du grade adjoint technique principal deuxième classe 7eme échelon (indice brut 403 et indice majoré 364),

Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget parkings,

- d'ouvrir le poste correspondant,
- et d'autoriser la présidente à signer le contrat avec la personne retenue dès que les formalités administratives seront remplies.

- De créer **pour le poste de responsable d'exploitation des parkings,**

- à compter du 11 juin 2021 un emploi CCD d'un an, non permanent pour un accroissement temporaire d'activité à temps complet de 35h hebdomadaires annualisées dans les conditions prévues à l'article 3 alinéa 1 de la loi n°84-53,
- Que la rémunération soit fixée sur la base de la grille indiciaire relevant du grade d'agent de maîtrise principal échelon 3 (indice brut 420 Indice majoré 373).

Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget parkings,

- d'ouvrir le poste correspondant,
- et d'autoriser la présidente à signer le contrat avec la personne retenue dès que les formalités administratives seront remplies.

\* \* \*

### **1-4 taxe de séjour et régie de recettes**

Mme Lenfant expose la demande d'établir une taxe de séjour qui pourrait se monter à 0.9 € par voiture (0.61 par personne avec un taux d'occupation forfaitaire de 1.5 personnes par auto et qui serait intégré dans les 10 € actuels (tarif de nuit).

M Rigal se déclare opposé à une taxe qui serait prélevée sur notre forfait et amputerait nos recettes.

M Proença n'est pas contre une taxe mais s'interroge sur les deux options : l'inclure dans notre forfait ou le faire payer en plus.

Mme Piqué expose qu'on va finir par avoir une taxation trop chère qui va ternir l'image du site.

Mme Bourgeade précise que nos terrains de stationnement ne peuvent être comparés avec des campings où des services spécifiques existent.

M Rigal rappelle que des grandes disparités existent actuellement sur le Département du Lot entre des aires de campings cars payantes et d'autres gratuites : il y a un vrai débat de fond à l'échelle de tout le Lot avant de se prononcer sur le cas de Rocamadour

Le conseil syndical, à l'unanimité des membres présents :

- Renvoie la décision sur la mise en place éventuelle d'une taxe de séjour à une autre séance.

\* \* \*

## Point n°2 : Suivi du programme

---

### 2-1 Requalification de la corniche - Avenants aux marchés de travaux

#### Réorganisation des flux et des mobilités et requalification de l'expérience de visite

Les travaux de la requalification de la corniche touchent à leur fin. La réception est envisagée pour la Mi-Mai. Le marché de travaux réparti en 8 lots concernait les 3 phases d'aménagement de 2018 à 2021 (voie sainte aire de battage et corniche). Il y a eu jusqu'à présent un avenant concernant l'évolution du montant des marchés, concernant le lot belvédère, et par la suite ce sont des avenants pour créer des prix nouveaux sur lesquels le conseil ou la CAO ont statué. A ce stade des travaux, les derniers atterrissements indiquent qu'il y a lieu de faire un avenant pour les lots maçonnerie de pierre (6A) et il se profile également un avenant pour le lot serrurerie (lot 7) mais dont le projet ne peut être encore finalisé.

Le marché de maçonnerie de pierre de la tranche 2 du marché de revalorisation de la corniche et du secteur du château a été signé le 14/05/2018 avec l'entreprise Rodrigues-Bizeul pour un montant de 317 257,51 € HT. Des modifications ont dû être apportées à ce marché qui n'étaient pas initialement prévisibles, notamment concernant les murets de soutènement :

- Murs de soutènement de la voie sainte à reprendre,
- Reprise du parapet et du mur de soutènement sur la plate-forme basse du belvédère du photographe,
- Reprise du muret bas et des piles au droit de la propriété Froidefond,
- Renforcement du muret de soutènement existant sur la corniche par injection de coulis.

L'ensemble de ces modifications s'élève à 8 109,54€ HT soit 2,56% du montant initial du marché. Le projet d'avenant est présenté en annexe du présent rapport.

Le conseil syndical, à l'unanimité des membres présents, décide :

- D'intégrer les prix unitaires au bordereau des prix unitaires dans les conditions décrites ci-dessus,
- D'augmenter la masse initiale du marché pour le lot 6A ainsi qu'indiqué ci-dessus,
- D'autoriser la présidente à signer l'avenant correspondant.

### 2-2 Aménagement de la voie nouvelle d'accès au château

#### Convention avec une riveraine

Dans le cadre de l'aménagement de la voie nouvelle, un certain nombre de plantations sont prévues. Une des 3 haies a récemment été plantée (en rouge sur le plan ci-dessous), le reste des plantations est programmé pour l'automne-hiver 2021.

Il y a lieu de prévoir l'arrosage de ces plantations pour le premier été a minima. Un dispositif de goutte à goutte est mis en place dans le cadre des travaux.

La réalisation d'un branchement pour cet usage provisoire est couteuse, la mise en place de cuves a été envisagée, le temps estimé pour remplir ces cuves est / Dans la mesure où le compteur d'eau d'une rive des travaux est voisin de la haie, cette arrivée d'eau pourrait être employée pour cet usage temporaire (1 été ou 2) avec la pose d'un sous compteur divisionnaire spécifique à cet arrosage. Par le biais d'une convention. Le projet de convention est présenté en annexe du présent rapport.

Le conseil syndical, à l'unanimité des membres présents :

- Approuve le projet de convention avec Christine Salgues,
- Accepte d'inscrire les crédits pour rembourser la consommation d'eau au budget principal,
- Autorise la présidente à la signer.

\* \* \*

### **Demande de subvention à l'Etat dans le cadre du plan de relance**

La deuxième tranche de travaux de plantations que le syndicat mixte s'est engagé à faire dans le cadre de l'opération d'aménagement de la voie nouvelle, sont programmées pour l'automne et hiver 2021-2022. Elles sont estimées à 38 000€ HT.

Ces travaux participant à la renaturation du secteur et à la reconstitution de la trame verte du secteur, et le syndicat mixte étant porteur du Projet grand site, ce projet pourrait être éligible aux mesures de relance portées par le Ministère de la Transition écologique au titre de la biodiversité sur les territoires en aires protégées.

Planning prévisionnel	Consultation : été 2021		
	Travaux : de Novembre 2021 à Mars 2022		
Budget prévisionnel		Désignation de la dépense	Montants HT
	DEPENSES	- terrassement	- 12 000 €
	INVESTISSEMENT	- plantations	- 26 000 €
	TOTAL		38 000
Plan de financement prévisionnel		Montant HT	%
	Autofinancement	7 600	20
	Etat	30 400	80
	Région		
	Département	0	
	Europe	0	
	Autre	0	
		TOTAL	38 000

Le conseil syndical, à l'unanimité des membres présents :

- Approuve le plan de financement présenté,
- Autorise la Présidente à solliciter une subvention à hauteur de 80 % au titre du plan de relance - Biodiversité sur les territoires, prévention des risques et renforcement de la résilience – Aires protégées concernant la deuxième tranche de travaux de plantations aux abords de la voie nouvelle.

## 2-3 Requalification du parking de la vallée et des abords de la fajadou

Dans le cadre de la requalification du secteur de la vallée, le bâtiment de premiers services est ouvert au public depuis juillet 2020, le parking a durant les mois de Mars fait l'objet de la requalification pour être plus praticable.

Il est nécessaire de programmer la reprise de la berge de l'Alzou à l'aplomb de Lafajadou et sur la séquence amont afin de restaurer la fonctionnalité du cours d'eau et de rétablir les bonnes conditions de gestion du cours d'eau sur cette zone où des infrastructures d'accueil viennent d'être réalisées. Des crédits pour 35 000 euros sont inscrits pour ces travaux au budget parkings sur l'opération vallée.

Planning prévisionnel	Consultation : été 2021 Travaux : entre Novembre 2021 et Mars 2022		
<b>Budget prévisionnel</b>		Désignation de la dépense	Montants HT
	DEPENSES INVESTISSEMENT	- maîtrise d'œuvre - restauration de la berge au droit de Lafajadou - restauration des berges entre Lafajadou et le pont	- 5 000 € - 20 000 € - 10 000 €
	<b>TOTAL</b>		<b>35 000</b>
		Montant HT	%
<b>Plan de financement prévisionnel</b>	Autofinancement	7 000	20
	Etat	28 000	80
	Région		
	Département	0	
	Europe	0	
	Autre	0	
	<b>TOTAL</b>	<b>35 000</b>	<b>100</b>

La restauration de la berge entre le pont de Lafajadou et le bâtiment de Lafajadou semble être une action éligible aux mesures de relance portées par le ministère de la transition écologique.

**M Baudet précise que ces travaux sont indispensables et deviennent urgents face à l'aggravation rapide des dégâts.**

Le conseil syndical, à l'unanimité des membres présents :

- Approuve le plan de financement présenté,
- Autorise la Présidente à solliciter une subvention à hauteur de 80 % au titre du plan de relance - Biodiversité sur les territoires, prévention des risques et renforcement de la résilience – Aires protégées pour les travaux de restauration des berges de l'Alzou dans le cadre de la requalification des abords de Lafajadou.

## Point n°3 : Dispositions budgétaires

### 3.1 Budget principal : Décision modificative n°1

FONCTIONNEMENT

Une écriture de régularisation est demandée par le trésorier pour lever une anomalie des comptes de 2019. Pour cela il est proposé d'inscrire 0.18€ à l'article DRF 7718 et la même somme en DI 45811.

## INVESTISSEMENT

Afin de rétablir des anomalies relevées dans les comptes par le trésorier syndical, il y a lieu :

- d'intégrer les études suivies de travaux, d'inscrire les écritures d'ordre suivantes au chapitre 041 :
  - o RI : article 2031-041 + 24 596.00 €
  - o DI : article 21728-041 + 624.00 €
  - Article 21738-041 + 3 992.00 €
  - Article 21578-041 + 19 980.00 €
- D'équilibrer le chapitre 041, en inscrivant en dépense d'investissement à l'article 2315-041 les 7 711.76 € relatifs à l'avance forfaitaire,
- D'inscrire au compte 45811 (DI) 18 centimes d'euros et en recette de fonctionnement la même somme à l'article 7718 (recette exceptionnelle) pour régulariser un résultat antérieur,
- de régulariser les 55 618.53 € concernant la bande de roulement de la voirie des travaux corniche réglées à tort sur l'article 2315 alors que le syndicat perçoit le fonds de concours du Département pour ces travaux. Cela induit les écritures suivantes :
  - o DI article 4813 : + 55 618.53 €
  - o DI article 2315 : - 55 618.53 €

D'autre part, il est nécessaire d'abonder de 1 827.28 € l'article 2041482 afin d'assumer le solde de la participation aux travaux de réseaux de la voie sainte en adéquation avec la convention dont l'avenant avait été validé l'an passé.

Enfin, si le conseil syndical se positionne favorablement dans le cadre de cette réunion pour l'acquisition du terrain qui borde la corniche, il y a lieu de provisionner 45 000 € pour l'achat et les frais de notaire à l'article 2111.

Pour financer ces dépenses, il est proposé d'inscrire en recette d'investissement un emprunt à hauteur de 45 000€ et de réduire l'enveloppe pour les travaux de la voie nouvelle de 32 836.93 € et pour les travaux de la corniche de 63 330.29€.

Pour ce qui est des recettes, il est proposé aussi :

- d'abonder de 1 544.72€ l'article 10222 concernant le FCTVA pour ajuster à la somme réelle perçue,
- de réduire le fonds de concours du Département pour la bande de roulement inscrit à l'article 45823 de 34 381.47 € car il y a un écart entre le prévisionnel de 67 000€ de solde de fonds de concours et le montant réel des travaux routiers correspondant.

Toutes ces écritures sont reprises dans les tableaux suivants.

FONCTIONNEMENT 2021 : Recettes				
	Libellé	Budget initial 2021	DM1	budget total 2021
<b>CHAPITRE 70 : PRODUIT DES SERVICES</b>				
70841	Mise à disposition de personnel facturée	41 000,00	0,00	41 000,00
70872	Remboursement frais logiciel antivirus par le budget annexe	570,00	0,00	570,00
<b>CHAPITRE 74 : DOTATIONS SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS</b>				
7472	Participations statutaires de la Région	57 000,00	0,00	57 000,00
7473	Participations statutaires du Département	136 429,91	0,00	136 429,91
74741	Participations statutaires de la Commune	95 000,00	0,00	95 000,00
744	fectva	0,00	0,00	0,00
<b>CHAPITRE 75 : AUTRES PRODUITS GESTION COURANTE</b>				
7588		3,00	0,00	3,00
752	revenu des immeubles	50 000,00	0,00	50 000,00
7718	recette exceptionnelle	0,00	0,18	0,18
<b>CHAPITRE 042 : OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS</b>				
773	mandats annulés	0,00	0,00	0,00
722/042	Production immobilisées (moe corniche et tx en régie)	42 302,64	0,00	42 302,64
777/042	Amortissements subv.	10 913,92	0,00	10 913,92
	<b>TOTAL</b>	<b>433 219,47</b>	<b>0,18</b>	<b>433 219,65</b>
<b>CHAPITRE 002 : EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE</b>				
002	excedent de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00
	<b>TOTAL DES RECETTES NETTES</b>	<b>433 219,47</b>	<b>0,00</b>	<b>433 219,47</b>

Budget principal 2021 - DM1				
FONCTIONNEMENT - Dépenses				
	Libellé	Budget initial 2021	DM1	budget total 2021
<b>CHAPITRE 022 : IMPREVUS</b>		<b>4 000,00</b>	<b>-200,00</b>	<b>3 800,00</b>
22	Imprevus	4 000,00	-200,00	3 800,00
<b>CHAPITRE 011 : ACHATS ET VARIATION DES STOCKS</b>		<b>52 621,00</b>	<b>200,18</b>	<b>52 821,18</b>
60611	Eau et assainissement	650,00	0,00	650,00
60612	énergie et électricité	700,00	0,00	700,00
60631	fournitures d'entretien	100,00	0,00	100,00
60632	fournitures de petit équipement	1 900,00	0,00	1 900,00
60633	fournitures de voirie	600,00	0,00	600,00
60636	vetements de travail	100,00	0,00	100,00
6064	fournitures administratives	500,00	0,00	500,00
611	Contrats de prestations de services	1 094,00	0,00	1 094,00
6135	Locations mobilières	400,00	0,00	400,00
61521	Entretien de terrains			
615221	Entretien de batiments publics	240,00	0,00	240,00
615226	Entretien autres bâtiments	0,00	0,00	0,00
615231	Entretien de voirie	400,00	0,00	400,00
61556	Entretien et réparation sur biens mobiliers	780,00	0,00	780,00
6156	Maintenance	3 575,00	0,00	3 575,00
6161	Assurance multirisques	6 050,00	0,00	6 050,00
6168	Autres assurances	4 150,00	0,00	4 150,00
6184	Versement à des organismes de formation	100,00	0,00	100,00
622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires			
6225	Indemnités au comptable et régisseurs	690,00	0,00	690,00
6226	Honoraires: conseil juridique, huissiers, géomètres...	0,00	0,00	0,00
6227	Frais d'actes et de contentieux: acquisitions foncières, avocats...	8 040,00	0,00	8 040,00
623	Publicité, publications, relations publiques			
6231	Annonces et insertions	0,00	0,00	0,00
6232	Fête et cérémonie	600,00	0,00	600,00
6233	Foires et expositions	0,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	800,00	0,00	800,00
6238	Frais divers de publicité	150,00	0,00	150,00
625	Déplacements, missions et réceptions			
6251	Voyages et déplacements	0,00	0,00	0,00
6256	Missions: personnel	900,00	0,00	900,00
6257	Receptions	1 200,00	0,00	1 200,00
6261	Frais postaux	300,00	0,00	300,00
6262	Téléphone	700,00	0,00	700,00
627	services bancaires et assimilés	860,00	0,00	860,00
628	Divers			
6281	Concours divers: cotisations RGSF et ICOMOS	4 190,00	0,00	4 190,00
6283	Frais nettoyage locaux	2 400,00	0,00	2 400,00
62878	Remboursement de frais	10 281,00	200,18	10 481,18
6288	autres services	0,00	0,00	0,00
63512	Taxes foncières	171,00	0,00	171,00
<b>CHAPITRE 023: VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>				
023	Versement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00
<b>CHAPITRE 012 : CHARGES DE PERSONNEL</b>		<b>126 667,93</b>	<b>0,00</b>	<b>126 667,93</b>
6332	cotisations au FNAL	114,00	0,00	114,00
6336	cotisation CNG CG de la FPT	795,00	0,00	795,00
6338	autres impots et taxes	1 092,00	0,00	1 092,00
64131	rémunération personnel non titulaire	90 610,93	0,00	90 610,93
6451	URSAFF	26 767,00	0,00	26 767,00
6453	cotisations caisses de retraite	3 711,00	0,00	3 711,00
6454	cotisation assedic	3 578,00	0,00	3 578,00
6475	medecine du travail	0,00	0,00	0,00
<b>CHAPITRE 65 : AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE</b>		<b>2 502,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 502,00</b>
6532	Frais de mission élus	0,00	0,00	0,00
6574	loyers subvention aux associations et personnes privées	0,00	0,00	0,00
65548	autres contributions	2 500,00	0,00	2 500,00
65888	autres	2,00	0,00	2,00
<b>CHAPITRE 66: CHARGES FINANCIERES</b>		<b>2 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 500,00</b>
66111	Intérêts des emprunts et dettes	2 500,00	0,00	2 500,00
<b>CHAPITRE 67: AUTRES CHARGES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
67441	subvention exceptionnelle	0,00	0,00	0,00
6711	charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
<b>CHAPITRE 042: OPERATION D'ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS 041/042</b>		<b>244 928,54</b>	<b>0,00</b>	<b>244 928,54</b>
6 811	dotation amortissement études travaux escalier...	244 928,54	0,00	244 928,54
<b>TOTAL</b>		<b>433 219,47</b>	<b>0,18</b>	<b>433 219,65</b>

**BUDGET PRINCIPAL - RECETTES D INVESTISSEMENT 2021**

Articles	Libellé	Budget initial 2021	DM1	Budget total 2021
<b>CHAPITRE 001: EXCEDENT D'INVESTISSEMENT (Solde d'exécution reporté)</b>		<b>112 521,21</b>	<b>0,00</b>	<b>112 521,21</b>
	Report des excédents antérieurs	143 454,39	0,00	143 454,39
	déficit d'investissement reporté	30 933,18	0,00	30 933,18
<b>CHAPITRE 10: AFFECTATION DU RESULTAT</b>		<b>44 406,16</b>	<b>0,00</b>	<b>44 406,16</b>
1068	Affectation du résultat 2020	44 406,16	0,00	44 406,16
<b>CHAPITRE 021: VIREMENT</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00	0,00
<b>CHAPITRE 13: SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT</b>		<b>850 900,29</b>	<b>0,00</b>	<b>850 900,29</b>
1322	subvention membres SMGSR Région	541 000,00	0,00	541 000,00
1323	subvention membres SMGSR Département	291 070,09	0,00	291 070,09
13118	Autres subventions de l'Etat	0,00	0,00	0,00
1311	FPRNM falaises	0,00	0,00	0,00
	subvention toiture basilique	3 756,00	0,00	3 756,00
	subvention DREAL Schéma interprétation	15 074,20	0,00	15 074,20
<b>CHAPITRE 16 : EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES</b>		<b>430 000,00</b>	<b>45 000,00</b>	<b>475 000,00</b>
1641	Emprunt en euros	430 000,00	45 000,00	475 000,00
<b>CHAPITRE 040: amortissement</b>		<b>244 928,54</b>	<b>0,00</b>	<b>244 928,54</b>
<b>28183</b>	<b>ordinateur, logiciel</b>	<b>885,91</b>	<b>0,00</b>	<b>885,91</b>
	Ordinateur portable	378,00	0,00	378,00
	Imprimante	273,60	0,00	273,60
	Onduleur	32,80	0,00	32,80
	Plastifieuse	22,58	0,00	22,58
	disque dur et serveur	178,93	0,00	178,93
<b>281728</b>	<b>falaise</b>	<b>48 936,48</b>	<b>0,00</b>	<b>48 936,48</b>
	falaise	15 840,42	0,00	15 840,42
	falaise transférée	16 789,75	0,00	16 789,75
	falaise 3eme campagne sécu 2016-18	16 306,31	0,00	16 306,31
<b>281738</b>	<b>grand escalier</b>	<b>78 865,65</b>	<b>0,00</b>	<b>78 865,65</b>
	grand escalier	14 446,40	0,00	14 446,40
	chapelle hospitalet	10 763,15	0,00	10 763,15
	chapelle Notre Dame	23 939,13	0,00	23 939,13
	chemin de ronde	23 385,15	0,00	23 385,15
	descente EP basilique	1 110,60	0,00	1 110,60
	toiture basilique	1 285,80	0,00	1 285,80
	toiture chapelle Ste Anne St Blaise	1 513,20	0,00	1 513,20
	vitraux St Blaise et St Sauveur	647,70	0,00	647,70
	portes fortifiées	1 237,20	0,00	1 237,20
	toiture et entrée tunnel basilique travaux 2019	537,32	0,00	537,32
<b>28152</b>	<b>murets RD 32</b>	<b>43 275,06</b>	<b>0,00</b>	<b>43 275,06</b>
	murets RD 32	34 462,16	0,00	34 462,16
	borne automatique porte du figuier	2 375,96	0,00	2 375,96
	sil	6 316,94	0,00	6 316,94
	Belvédère du Photographe	120,00	0,00	120,00
<b>281752</b>	<b>chemin de croix</b>	<b>53 964,91</b>	<b>0,00</b>	<b>53 964,91</b>
	chemin de croix	53 964,91	0,00	53 964,91
<b>281571</b>	<b>remorque</b>	<b>524,08</b>	<b>0,00</b>	<b>524,08</b>
	remorque	168,50	0,00	168,50
	souffleur	355,58	0,00	355,58
<b>2804131</b>	<b>Signalisation Rte Parkings - Dpt</b>	<b>2 651,50</b>	<b>0,00</b>	<b>2 651,50</b>
	Signalisation Rte Parkings - Dpt	2 651,50	0,00	2 651,50
<b>28041482</b>	<b>Réseau EU Voie Sainte</b>	<b>6 335,43</b>	<b>0,00</b>	<b>6 335,43</b>
	Réseau EU Voie Sainte	5 235,43	0,00	5 235,43
	Borne Recharge Electrique - FDEL	1 100,00	0,00	1 100,00
<b>28041512</b>	<b>Réseau EU Voie Sainte - SIAEP</b>	<b>9 151,72</b>	<b>0,00</b>	<b>9 151,72</b>
	Réseau EU Voie Sainte - SIAEP	2 109,02	0,00	2 109,02
	Réseaux AEP Voie nouvelle - SIAEP	7 042,70	0,00	7 042,70
<b>28158</b>	<b>Moteur Cloches Chapelle St Blaise</b>	<b>337,80</b>	<b>0,00</b>	<b>337,80</b>
	Moteur Cloches Chapelle St Blaise	337,80	0,00	337,80
<b>Opérations non affectées</b>			<b>1 544,72</b>	
10222	FCTVA	280 000,00	1 544,72	281 544,72
<b>CHAPITRE 041 :</b>		<b>7 711,76</b>	<b>24 596,00</b>	<b>32 307,76</b>
041/238	remboursement avances forfaitaires corniche	7 711,76	0,00	7 711,76
041/2031	intégration études en travaux	0,00	24 596,00	24 596,00
041/1311	transfert subventions etat pour amortissable	0,00	0,00	0,00
<b>CHAPITRE 458.1 Opérations pour le compte de tiers</b>		<b>67 000,00</b>	<b>-34 381,47</b>	<b>32 618,53</b>
45823	Fonds concours du Département pour la voirie	67 000,00	-34 381,47	32 618,53
<b>CHAPITRE 27638</b>		<b>3 978,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 978,00</b>
27638	créance Mairie	3 978,00	0,00	3 978,00
<b>TOTAL</b>		<b>2 041 445,96</b>	<b>36 759,25</b>	<b>2 078 205,21</b>

INVESTISSEMENT: Dépenses 2021 DM1				
		Budget initial 2021	DM 1	budget total 2021
<b>CHAPITRE 16 : EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES</b>				
1641	remboursement emprunt relais	430 000,00	0,00	430 000,00
<b>CHAPITRE 20: IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
20	Imprévus	15 000,00	-1 827,28	
2031	Frais d'études	27 660,00	0,00	27 660,00
132	cahier de gestion archi paysage	0,00	0,00	0,00
122	diag falaise	0,00	0,00	0,00
130	signalisation parking et SIL(schéma directeur)	0,00	0,00	0,00
134	signalétique piétonne (schéma directeur)	0,00	0,00	0,00
135	schéma stationnement parkings	0,00	0,00	0,00
136	schéma d'interprétation	27 660,00	0,00	27 660,00
139	diag termites	0,00	0,00	0,00
20421	Signalétique (part hadr et dpt)	0,00	0,00	0,00
2041482	Cne : Bâtiments, Installations	0,00	1 827,28	1 827,28
2041512	GFP rat : Bâtiments, Installations (fonds de concours déplacement réseaux)	42 367,20	0,00	42 367,20
2 051	Logiciel	1 224,00	0,00	1 224,00
		<b>66 400,00</b>	<b>45 000,00</b>	<b>111 400,00</b>
<b>CHAPITRE 21: IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
2111	Immobilisations corporelles en cours	65 000,00	0,00	65 000,00
106	provision acquisitions foncières	65 000,00	45 000,00	110 000,00
2152/127	installation voirie	0,00	0,00	0,00
2157/126	Achat matériel	0,00	0,00	0,00
2158	Cloches chapelles saint blaise	0,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et d'informatique	1 400,00	0,00	1 400,00
			<b>-96 167,22</b>	
<b>CHAPITRE 23 : IMMOBILISATIONS EN COURS</b>				
2315	Voiries	1 261 404,20	-96 167,22	1 165 236,98
107	aménagement corniche AP de 5M€	990 146,84	-63 330,29	926 816,55
112	chemin de croix	0,00	0,00	0,00
133	borne porte figuier	0,00	0,00	0,00
108	travaux parkings	0,00	0,00	0,00
114	déviations routières	238 994,12	-32 836,93	206 157,19
130	signalisation parking et sil	3 536,84	0,00	3 536,84
134	signalétique piétonne	28 726,40	0,00	28 726,40
2317	Travaux et aménagements de terrains	28 928,00	0,00	28 928,00
125	statue de la vierge noire	0,00	0,00	0,00
117	place de la Caretta et mur soutènement	0,00	0,00	0,00
118	musée d'art sacré	0,00	0,00	0,00
121	sécurité falaise	8 928,00	0,00	8 928,00
123	toiture basilique	11 268,00	0,00	11 268,00
128	portes fortifiées	0,00	0,00	0,00
129	chapelles sanctuaire - toitures	0,00	0,00	0,00
132	vitraux sanctuaire	0,00	0,00	0,00
131	esplanades Michelet	0,00	0,00	0,00
140	tunnel basilique	0,00	0,00	0,00
138	MOE chapelles et basilique	20 000,00	0,00	20 000,00
141	installations électriques chapelles st Blaise Ste Anne	0,00	0,00	0,00
041	changement de comptes	0,00	32 307,76	32 307,76
041 / 21728	intégration etude sécurisation falaises	0,00	624,00	624,00
041 / 21738	intégration diag termites	0,00	3 992,00	3 992,00
041 / 21578	intégration etude signalétique piétonne	0,00	19 980,00	19 980,00
041/2315	avances forfaitaires	0,00	7 711,76	7 711,76
041/1322	transfert subventions non amortissable	0,00	0,00	0,00
040	amortissements	53 216,56	0,00	53 216,56
040/13917	amortissement subventions eqpt transf - état	3 927,99	0,00	3 927,99
040/13911	amortissement subventions eqpt transf - bc et fs	6 053,19	0,00	6 053,19
040/13918		199,32	0,00	199,32
040/13912		183,20	0,00	183,20
040/13913		550,22	0,00	550,22
231/040 opération 107	intégration MOE corniche	42 302,64	0,00	42 302,64
48	comptes de régularisation	0,00	55 618,71	55 618,71
4813		0,00	55 618,53	55 618,53
45811		0,00	0,18	0,18
27		103 978,00	0,00	103 978,00
2763	remboursement de l'avance de trésorerie provenant du budget annexe	100 000,00	0,00	100 000,00
27638	créance SIAEP et mairie	3 978,00	0,00	3 978,00
<b>Total</b>		<b>2 041 445,96</b>	<b>36 759,25</b>	<b>2 078 205,21</b>

Le conseil syndical à l'unanimité :

- Approuve les décisions modificatives n°1 au budget principal.

### 3.2 Budget annexe des parkings : décision modificative n°1

#### FONCTIONNEMENT

Cette année, la taxe de séjour sera perçue sur les parkings. Il y a lieu de prévoir en recettes la perception de la taxe de séjour (RF - article 753) pour 5000€ (cela correspond à un prévisionnel de 4098 nuitées) et son reversement pour une somme équivalente à l'office du tourisme à l'article DF 637.

Les lignes budgétaires pour les fournitures ont été sous estimées lors du vote du BP, il y a lieu d'abonder l'article 6063 de 2000€, l'article 6064 de 500€. De même, il est nécessaire de prévoir pour la maintenance du système un complément de 12 660 € à l'article 6156.

Concernant les charges de personnel, il est proposé d'abonder ce chapitre à hauteur de 6 500€ dans la mesure où le nouveau responsable des parkings a démarré fin Mars, et afin que le budget parkings assume les charges de la stagiaire qui travaille sur observation de la fréquentation et le stationnement

Enfin, la ligne budgétaire 66111 correspondant aux intérêts des emprunts a été surestimée, il y a lieu de la réduire de 25 413€.

FONCTIONNEMENT 2021 : Recettes				
	Libellé	BP initial 2021	DM 1	Budget 2021
<b>CHAPITRE 70</b>	<b>Ventes de prestations</b>	<b>399 836,00</b>	<b>-5 000,00</b>	<b>394 836,00</b>
706	prestations de services	399 586,00	-5 000,00	394 586,00
7087	Remboursement de frais	250,00	0,00	250,00
<b>CHAPITRE 75</b>	<b>Autres produits gestion courante</b>	<b>0,00</b>	<b>5 000,00</b>	<b>5 000,00</b>
7541	Redevance de Stationnement	0,00	0,00	0,00
753	Perception taxe de séjour	0,00	5 000,00	5 000,00
7588	Autres	0,00	0,00	0,00
7718	Autres produits exception op gestion	0,00	0,00	0,00
<b>CHAPITRE 77</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
774	Subvention exceptionnelle venant du budget principal	0,00	0,00	0,00
778	Autre produits excet	0,00	0,00	0,00
<b>CHAPITRE 042 : OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
722	production immobilisées (moe parkings et OPC BS en régie + MOBILIEF	0,00	0,00	0,00
777/042	Amortissements subv.	0,00	0,00	0,00
<b>CHAPITRE 002 : EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE</b>		<b>138 634,61</b>	<b>0,00</b>	<b>138 634,61</b>
002	Affectation du résultat année N-1	138 634,61	0,00	138 634,61
	<b>TOTAL</b>	<b>538 470,61</b>	<b>0,00</b>	<b>538 470,61</b>

**BUDGET PARKINGS - FONCTIONNEMENT 2021 DM 1 - Dépenses**

	Libellé	BP 2021	DM1	Budget 2021
<b>CHAPITRE 002</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
2	report du déficit de fonctionnement	0,00	0,00	0,00
<b>CHAPITRE 022 : IMPREVUS</b>		<b>5 000,00</b>	<b>-1 247,00</b>	<b>3 753,00</b>
22	Imprevus	5 000,00	-1 247,00	3 753,00
<b>CHAPITRE 011 : ACHATS ET VARIATION DES STOCKS</b>		<b>182 682,37</b>	<b>15 160,00</b>	<b>197 842,37</b>
6061	fournitures non stockables (eau, électricité...)	8 000,00	0,00	8 000,00
6063	fournitures d'entretien et petit équipement	3 200,00	2 000,00	5 200,00
6064	fournitures administratives	100,00	500,00	600,00
6066	Carburant	1 600,00	0,00	1 600,00
6068	Autres matières et fournitures	0,00	0,00	0,00
611	Contrats prestations de services	7 000,00	0,00	7 000,00
6132	location immobilières	50 000,00	0,00	50 000,00
6135	Locations mobilières	6 560,00	0,00	6 560,00
6137	redevance droit de passage	0,00	0,00	0,00
6152	Entretien et réparations sur biens immobiliers	600,00	0,00	600,00
61551	Matériel roulant	0,00	0,00	0,00
61558	Entretien et réparations sur biens mobiliers	2 000,00	0,00	2 000,00
6156	maintenance	8 390,00	12 660,00	21 050,00
6162	Assurance obligatoires	0,00	0,00	0,00
6168	Autres assurances	8 000,00	0,00	8 000,00
618	Versement à des organismes de formation	300,00	0,00	300,00
622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	0,00	0,00	0,00
6225	Indemnités au comptable et régisseurs	690,00	0,00	690,00
6226	Honoraires: conseil juridique, huissiers, géomètres...	0,00	0,00	0,00
6227	Frais d'actes et de contentieux: acquisitions foncières, avocats...	0,00	0,00	0,00
623	Publicité, publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	0,00	0,00	0,00
6233	Foires et expositions	0,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	3 000,00	0,00	3 000,00
6238	Frais divers de publicité	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements, missions et réceptions	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages et déplacements	2 000,00	0,00	2 000,00
6256	Missions: personnel	700,00	0,00	700,00
6257	Receptions	300,00	0,00	300,00
6248	Transport de biens divers	5 000,00	0,00	5 000,00
6261	Frais postaux	150,00	0,00	150,00
6262	Téléphone	10 500,00	0,00	10 500,00
627	services bancaires et assimilés	6 750,00	0,00	6 750,00
6287	Remboursement de frais	57 842,37	0,00	57 842,37
<b>CHAPITRE 063 : impôts taxes et versements assimilés</b>		<b>0,00</b>	<b>5 000,00</b>	<b>5 000,00</b>
63513	Taxes foncières	0,00	0,00	0,00
637	autres impôts, taxes (reversement taxe séjour à cauvador)	0,00	5 000,00	5 000,00
<b>CHAPITRE 012 : CHARGES DE PERSONNEL</b>		<b>116 385,00</b>	<b>6 500,00</b>	<b>122 885,00</b>
6332	cotisations au FNAL	85,00	0,00	85,00
6336	cotisation CNG CG de la FPT	750,00	0,00	750,00
6338	autres impôts et taxes	250,00	0,00	250,00
6411	rémunération personnel non titulaire	78 550,00	6 500,00	85 050,00
6412	Congès payés	0,00	0,00	0,00
6414	Indemnités et avantages divers	4 780,00	0,00	4 780,00
6415	Supplément familial	0,00	0,00	0,00
6451	URSAFF	25 910,00	0,00	25 910,00
6453	cotisations caisses de retraite	3 480,00	0,00	3 480,00
6454	cotisation assedic	2 580,00	0,00	2 580,00
6475	medecine du travail	0,00	0,00	0,00
<b>CHAPITRE 65 : AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
658		0,00	0,00	0,00
6532	Frais de mission élus	0,00	0,00	0,00
<b>CHAPITRE 66: CHARGES FINANCIERES</b>		<b>73 716,91</b>	<b>-25 413,00</b>	<b>48 303,91</b>
66111	Intérêts des emprunts et dettes	73 716,91	-25 413,00	48 303,91
<b>CHAPITRE 67: AUTRES CHARGES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
673	titre annulé (exercice antérieur)	0,00	0,00	0,00
678	Autres charges exception	0,00	0,00	0,00
<b>CHAPITRE 69 : AUTRES CHARGES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
695	impôts sur les bénéfices	0,00	0,00	0,00
<b>CHAPITRE 23 : VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>120 786,33</b>	<b>0,00</b>	<b>120 786,33</b>
23	versement à la section d'investissement	120 786,33	0,00	120 786,33
<b>CHAPITRE 042: OPERATION D'ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS 041/042</b>		<b>39 900,00</b>	<b>0,00</b>	<b>39 900,00</b>
6 811	dotation amortissement	39 900,00	0,00	39 900,00
<b>TOTAL</b>		<b>538 470,61</b>	<b>0,00</b>	<b>538 470,61</b>

## INVESTISSEMENT

Afin de doter l'équipe de matériel supplémentaire et qu'elle puisse gagner en autonomie par rapport à l'équipe municipale, il y a lieu d'abonder les lignes concernant les premiers équipements et matériel de voirie (article 2188) de 1 300 € et concernant le matériel de transport (article 2182) de 1 000€.

Il est également nécessaire d'abonder l'article 1641 relatif au remboursement de crédit de 1 337.80 €.

Pour assurer ces dépenses supplémentaires, il est proposé de prélever 3637.80€ sur l'opération 101 vallée, article 2313.

Toutes ces écritures sont reprises dans le tableau suivant.

Le conseil syndical, à l'unanimité :

- Approuve les décisions modificatives n°1 au budget annexe des parkings.

### Point n°4 : Questions foncières

---

#### 4-1 Transfert de la chapelle Saint Michel

La majorité des bâtiments relevant du patrimoine emblématique du site ont été transférés de la commune au syndicat mixte ces dernières années au gré des opérations.

Transfert des biens au syndicat mixte	
Elément du patrimoine emblématique	Transféré de la mairie au SM
Grand escalier Falaise	• (2007)
Chapelle Notre Dame	• (2007)
Basilique et crypte St Amadour	• (2008)
Chapelles du sanctuaire (St Blaise, Ste Anne, St Jean Baptiste)	• 2015
Parvis des sanctuaires	• (2016)
Six portes fortifiées	• (2015)
Chapelle de l'Hospitalet	• (2007)
Vestiges de l'Hôpital Saint Jean	• (2015)
Chemin de rondes	2015

La majorité des bâtiments relevant du patrimoine emblématique du site ont été transférés de la commune au syndicat mixte ces dernières années au gré des opérations.

La maison de la Pomette et la maison Mazot (l'actuel hôtel de ville) font également partie du patrimoine emblématique du site, mais restent communaux.

La chapelle Saint Michel n'a pas été transférée en 2015 en même temps que les autres chapelles du sanctuaire par oubli. Le procès-verbal de mise à disposition est présenté en séance.

Mme Piqué souhaite connaître les raisons de ce transfert tardif (les autres chapelles sont déjà transférées) et les conséquences financières.

M Mejecaze rappelle que c'est un des bâtis les plus anciens et à fort enjeu historique.

M Rigal confirme que c'est important même si cela va avoir un coût notamment les toitures.

M Jacques rappelle l'historique du plan stratégique et le parti pris de la restauration des sanctuaires dans l'esprit du 19<sup>ème</sup> siècle mais seulement après avoir finalisé la piétonisation de la corniche, ce qui est le cas aujourd'hui ; l'absence de besoins de travaux d'entretien jusqu'à maintenant ne justifiait pas un transfert immédiat contrairement aux chapelles St Anne, St Jean et St Blaise dont les toitures nécessitaient une intervention.

Mme Piqué alerte sur le péril actuel pour beaucoup de guides conférenciers dont l'avenir n'est plus assuré.

Il est proposé au conseil syndical :

- d'adopter le procès-verbal de mise à disposition de la chapelle Saint Michel, pour une valeur de un euro symbolique,
- de donner la délégation de signature de ce procès-verbal à Monsieur le Vice-Président, Serge RIGAL.

\* \* \*

#### **4-2 Transfert du chemin de Lafajadou**

Parmi les 4 axes stratégiques arrêtés dans le cadre du schéma directeur du site, figure la requalification de l'expérience de visite. Un des enjeux affichés est la création de boucles de découverte et d'interprétation du site, la requalification des espaces publics et des points de vue remarquables sur le site

La mise en valeur et l'aménagement de la vallée et de liaisons vers la cité est une des actions identifiées au programme : « *Concernant la mise en valeur et aménagement de la vallée et de liaisons vers la cité, il appartient au syndicat mixte du grand site de requalifier globalement les parcours de liaisons piétons entre la cité et la vallée, ainsi que les parcours dans la vallée, de valoriser les prairies au droit de la cité, et de mettre en lumière des espaces publics et des parcours.* » Extrait du schéma directeur d'aménagement du site

Aujourd'hui, il est proposé de procéder au transfert du chemin de Lafajadou qui relie la porte du figuier à l'escalier de Lafajadou (illustré par un pointillé rouge sur la carte ci-après) pour permettre dans un premier temps des petits travaux d'attente de sécurisation, et pour planifier sa requalification dont le coût n'a pu être estimé à ce jour.

M Baudet précise qu'un dépannage temporaire de la structure bois a été réalisé mais celle-ci reste à expertiser pour connaître les travaux de fond à engager notamment en terme de stabilité des fondations.



Pour chacun des éléments de patrimoine entrant dans la compétence du syndicat, il convient d'adopter un procès-verbal contradictoire de mise à disposition des biens transférés tel qu'annexé.

Il ne restera alors dans le champ des transferts permis par les statuts mais non encore engagés : la rue de la cité et ses placettes, le chemin de galets (entre le coustalou et la vallée), le chemin des ménetes (entre l'esplanade Michelet et la porte du figuier) et quelques autres chemins d'accès à la cité.

Il est proposé au conseil syndical :

- d'adopter le procès-verbal de mise à disposition du chemin de lafajadou, pour une valeur de un euro symbolique,
- de donner la délégation de signature de ce procès-verbal à Monsieur le Vice-Président, Serge RIGAL.

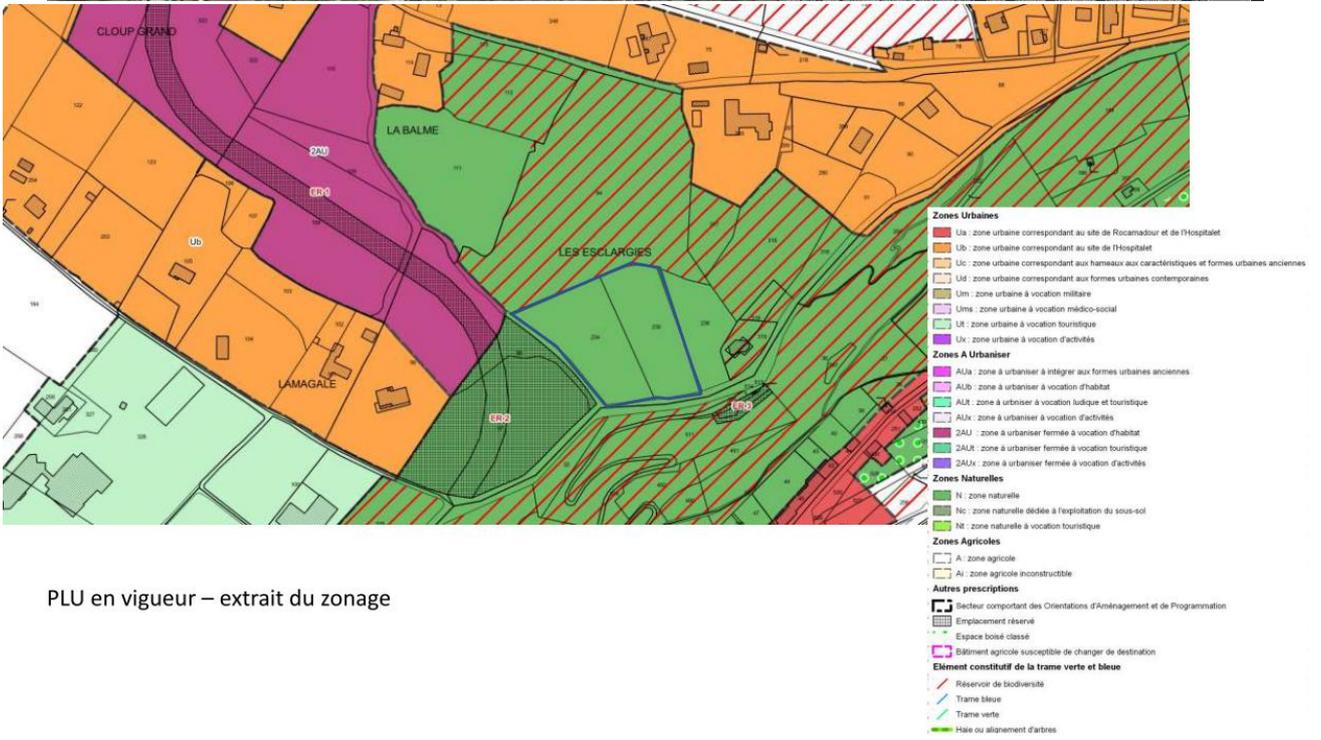
#### 4-3 Acquisitions foncières

L'avenir des terrains bordant la corniche participe pleinement à l'ambiance et à la qualité de l'environnement de la promenade piétonne. Un des terrains riverains de la corniche classé en zone naturelle vient d'être acheté. La maîtrise foncière des autres terrains riverains peut élargir le champ des possibles pour le projet de requalification de l'expérience de visite. C'est le cas des 2 parcelles à la vente localisées sur la photo aérienne ci-après. Ce terrain arboré offrirait, sans aménagement, un espace ombragé complémentaire à la corniche (repos, piquenique...).

Le terrain voisin avait été acheté par le syndicat mixte dans le cadre de l'opération voie nouvelle au prix de 5.45€ le m<sup>2</sup> en 2017 aux mêmes propriétaires. Il s'agissait d'un terrain nu. Celui qui est à la vente est arboré (gros chênes). Le service des domaines ne réalise plus d'estimation pour des petites surfaces comme celles-ci.

Le conseil syndical, à l'unanimité des membres présents :

- approuve l'achat des parcelles AT 234 et AT 235 dont la contenance est de 6 533m<sup>2</sup>, auprès de M. et Mme Yvon et Colette Clavel pour un montant de 6 € le m<sup>2</sup> soit 39 918 € l'ensemble,
- de mandater la présidente en vue de la signature des actes et de toutes pièces nécessaires à la bonne mise en place des présentes.



PLU en vigueur – extrait du zonage

\* \* \*

Mme Fournier Bourgeade,

*Visio*

M. Didier Baudet

Mr Philippe Lasvaux

*Visio*

Mme Geneviève Lasfargues

Mme Dominique Lenfant,

Mme Marie Piqué

*Visio*

M. Serge Rigal

M. Maxime Verdier

M Christophe Proença

*Visio*

*Visio*

M. Jean-Luc Mejecaze